



## **Dessinatrice CFC / dessinateur CFC orientation Architecture paysagère**

### **Information pour la procédure de qualification**

V 06.11.18

Les apprentis de quatrième année de formation sont informés en octobre par la commission d'examen sur la procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage). Les apprentis qui ne suivent pas l'école professionnelle sont priés de contacter assez tôt la commission d'examen.

Contenu:

- **Calendrier** général
- Extrait du Guide pour la procédure de qualification, partie B
- **Présentation** lors de la séance d'information
- Formulaire d'inscription **annonce pour validation C1**
- Formulaire **description des tâches C2**
- Exemple du **formulaire d'évaluation C3**

Les documents sont disponibles en ligne.

La commission cantonale d'examen est responsable pour les apprentis dessinatrices/dessinateurs de la branche construction (canton de Zurich), représenté par la présidente de la commission d'examen de fin d'apprentissage de la FSAP.

Les informations sont un complément à l'**ordonnance sur la formation**, au **guide méthodique** et au **Guide pour la procédure de qualification**. Ces documents de base sont disponibles sur la Homepage „Association des formateurs .planification du territoire et construction suisse“: [www.bbv-rbp.ch](http://www.bbv-rbp.ch) > architecture paysagère